

Libéralisation de l'accès à l'eau, tenures foncières et dynamique agraire : le cas de la délégation du Regueb dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid

Kahouli I., Elloumi M.

in

Vianey G. (ed.), Requier-Desjardins M. (ed.), Paoli J.C. (ed.).
Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 72

2015

pages 177-188

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00007139>

To cite this article / Pour citer cet article

Kahouli I., Elloumi M. **Libéralisation de l'accès à l'eau, tenures foncières et dynamique agraire : le cas de la délégation du Regueb dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid.** In : Vianey G. (ed.), Requier-Desjardins M. (ed.), Paoli J.C. (ed.). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens.* Montpellier : CIHEAM, 2015. p. 177-188 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 72)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Libéralisation de l'accès à l'eau, tenures foncières et dynamique agraire : le cas de la délégation du Regueb dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid

Ismahen Kahouli¹ et Mohamed Elloumi²

¹ Institut National Agronomique de Tunis

² Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie

Résumé. La privatisation des terres collectives agricoles au niveau de la région de Regueb, située au Centre Est du gouvernorat de Sidi Bouzid, a commencé précocement comparativement aux autres délégations. Débutée en 1969, cette politique foncière qui visait l'assainissement du statut des terres et la délivrance de certificats de possession s'est accompagnée plus tard d'une stratégie de développement libérale à la suite de l'adoption du programme d'ajustement structurel axé sur l'encouragement de l'investissement privé et de l'accès au domaine public hydraulique (DPH). Ce qui traduit différentes formes d'accès et de mise en valeur de la terre par des acteurs locaux et non locaux induisant par la suite différentes formes de réponses aux changements économiques et des stratégies de recherche d'un gain potentiel issu de l'activité agricole. Cette nouvelle dynamique a augmenté les disparités entre la population autochtone et les investisseurs non originaires de la zone en termes d'appropriation de la terre. Elle a abouti à des phénomènes d'accaparement, d'exclusion et a favorisé l'émergence de nouvelles formes de contractualisation que ce soit autour de la production ou de l'exportation.

Mots clés. Regueb, accès, foncier, accaparement, exclusion, contractualisation.

Title. *Liberalization of access to water, land tenure, and agrarian dynamics – the case of Regueb in the East Central Governorate of Sidi Bouzid*

Abstract. *The privatization of communal agricultural lands in Regueb started earlier than in other areas. This land policy, which began in 1969 with the aim of improving the sanitary status of land and of issuing certificates of ownership, was later accompanied by a liberal development strategy following the adoption of the structural adjustment program focused on encouraging private investment and access to public water. This has led to different forms of access and land development by local and external actors including different responses to economic changes and ways of seeking gain from agricultural activity. This new dynamics has increased disparities between the native population and foreign investors in the area in terms of land appropriation. It has led to land grabbing, exclusion, and the promotion and emergence of new forms of contracts concerned with either production or export.*

Keywords. *Land access, land grabbing, exclusion, contracting.*

Introduction et problématique

Le processus de « modernisation » de l'agriculture dans la région de Sidi Bouzid (région des Basses Steppes tunisiennes) a été souvent décrit comme étant la transformation d'une société semi-nomade et pastorale en une paysannerie sédentaire et pratiquant une agriculture intensive basée sur l'arboriculture en sec et l'irrigation (Abaab, 1999). En effet, les mutations saillantes qui ont marqué la région durant la seconde moitié du siècle dernier concernent l'occupation du sol avec l'extension de l'arboriculture en sec, la création des périmètres irrigués et la pratique de la céréaliculture au niveau des périmètres d'épandage des eaux de crues. Elles ont changé aussi la conduite du troupeau et réduit la place des parcours naturels. Par ailleurs, l'arboriculture en sec s'est développée principalement avec l'extension des plantations d'oliviers conduits en *dry farming* selon le modèle sfaxien. Par la suite, d'autres arbres fruitiers

ont été introduits tels que les amandiers, les abricotiers et le pistachier. Ainsi, si au début des années 1970, l'arboriculture occupait 177 000 ha (Abaâb, 1999), elle couvre actuellement environ 300 000 ha dont près de 95% en sec.

Les changements importants dans la conduite de l'élevage se sont traduits par une sédentarisation des troupeaux ovins et caprins et par l'installation d'élevages bovins laitiers intensifs, simultanément à la restriction de l'espace pastoral et à la réduction de la productivité des parcours. Ainsi, entre 1962 et 1981, la région a perdu environ 230 000 ha de parcours et de jachère en faveur des plantations arboricoles, d'emblavures céréalières et de périmètres irrigués (ARAF, 1984, cité par Abaâb, 1999). Cette évolution n'a, par ailleurs, pas été accompagnée par une intégration des cultures fourragères dans les systèmes de culture, dont la superficie stagne autour de 11 000 ha, ce qui fait que le bilan fourrager du gouvernorat est largement déficitaire (le déficit fourrager est de l'ordre de 30 à 40% selon les années, avec une contribution moyenne des zones de parcours pour environ 25% des apports totaux).

Toutefois, l'extension des superficies irriguées est la caractéristique la plus marquante des mutations de l'agriculture de la région de Sidi Bouzid. Ainsi, si la pratique de l'irrigation était confidentielle au début des années 1960, avec principalement une tradition d'irrigation par les eaux d'épandage, elle occupe actuellement près de 50 388 ha en irrigation intensive et plus de 12 000 ha d'irrigation par épandage. Elle représente pour la première forme plus de 10% de la SAU du gouvernorat (CRDA³, 2013). L'accroissement du secteur irrigué a abouti à l'émergence d'une agriculture familiale marchande qui s'appuie sur l'appropriation de la terre, le recours à la main-d'œuvre familiale et à l'épargne. Ce type d'agriculture a été fortement encouragé par l'intervention publique en termes de privatisation des terres collectives et domaniales et par l'investissement dans la mobilisation des ressources en eau et l'aménagement des périmètres irrigués. Ces politiques ont favorisé l'accès aux ressources en eau et en sol et leur appropriation par les petits agriculteurs (Jouili et *al.*, 2014). L'abandon, à partir de la fin des années 1980, de cette politique et l'adoption d'une autre plus libérale favorisant le recours aux mécanismes du marché et à l'investissement privé associé à une situation foncière apurée a conduit à une attraction des investisseurs privés; ce changement de politique est à l'origine d'une nouvelle dynamique foncière propice à la mutation des systèmes de production et à l'orientation productive des exploitations.

L'article expose l'évolution des tenures foncières dans la région de Sidi Bouzid en général et dans la région de Regueb en particulier, puis décrit les formes contractuelles portant sur le foncier qui ont permis l'intrusion du capital extérieur à la zone et la dynamique agraire qui en a découlé. Le texte met en relation le rapport entre les modes d'accès au foncier et au domaine public hydraulique (DPH) en faisant appel aux différentes composantes du droit sur la terre.

I – Méthodologie

Ce travail s'inscrit dans le cadre des recherches doctorales menées depuis 2009 sur le gouvernorat de Sidi Bouzid et en particulier la région de Regueb. Pour ce faire, nous avons opté dans un premier temps pour une recherche bibliographique et des entretiens avec les services techniques de la direction des affaires foncières pour avoir une idée claire sur l'évolution des tenures foncières, mais aussi avec les services du Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) pour comprendre les mutations du secteur agricole et en particulier l'irrigué et leurs retombées sur les ressources naturelles (eau et foncier). D'abord et en vue de réduire l'erreur d'échantillonnage on avait procédé en 2013, et en collaboration avec la cellule territoriale de vulgarisation, à un recensement exhaustif des exploitations agricoles irriguées au niveau de la délégation de Regueb. Le choix de cette région se justifie du fait de ses particularités agronomiques (bonnes aptitudes édaphiques et hydriques), foncières (98% des terres agricoles sont titrées, marché foncier dynamique), productives (diversité des produits agricoles et exportation de certains sur le marché international) et structurelles marquées par une ruée des investisseurs. Ensuite, en avril 2013 nous avons réalisé des entretiens détaillés avec les techniciens de la cellule territoriale de vulgarisation pour localiser les acteurs qui se

répartissent sur un rayon de 8 km à partir du siège administratif de la délégation moyennant une liste nominative de ces derniers. Puis, des enquêtes par sondage aléatoire nous ont permis d'interroger 53 exploitants agricoles (petits agriculteurs ou investisseurs) afin d'inventorier les différentes configurations contractuelles et les modes d'accès au foncier. Nous avons aussi réalisé des entretiens avec les intermédiaires (six individus) qui jouent un rôle important dans la commercialisation des produits agricoles pour déterminer d'autres formes contractuelles liées à la production ou à l'exportation.

II – Interprétations des résultats

La région de Sidi Bouzid a connu des transformations agraires profondes à partir des années 80 en passant du pastoralisme à une agriculture irriguée intensive qui se base sur la mobilisation des eaux souterraines. Ceci avait été encouragé par les politiques publiques de développement concrétisées par la création des périmètres publics, les réformes foncières et l'encouragement à l'investissement privé.

1. Développement du secteur irrigué et réformes agraires

A. Extension des superficies irriguées

Le développement de l'irrigation, s'il a été initié par les pouvoirs publics qui ont mis en place assez tôt des périmètres autour des forages profonds et sur des terres domaniales, a été principalement le résultat des efforts d'acteurs privés (agriculteurs de la région principalement et des investisseurs extérieurs dans un second temps) comme le montre le tableau suivant. Les périmètres irrigués privés autour des puits de surface et des forages occupent 83% de la superficie irriguée totale qui a atteint 50 388 ha en 2013 contre environ 31 325 ha en 2000.

Tableau 1 : Importance de l'irrigation et des types de gestion

Nature du périmètre	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Périmètres irrigués privés autour des puits de surface	33634	67
Périmètres irrigués privés autour des forages.	8180	16
Périmètres publics irrigués	6014	12
Périmètres du secteur organisé (Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole (SMVDA) et agro-combinats)	2560	5
Total	50388	100

Source: CRDA Sidi Bouzid, 2013

L'extension de l'irrigué en l'absence d'autres secteurs d'activité au niveau de la région et l'engouement des promoteurs qui sont à la recherche de la rentabilité économique de leurs activités agricoles exacerbent la pression sur les ressources hydrauliques.

B. Mobilisation excessive des ressources en eau.

La mobilisation des ressources en eau a été elle aussi assez importante avec un taux d'exploitation de l'ordre de 91% comme le montre le tableau 2 et a permis la création, dans une région aride, d'une agriculture intensive transformant le gouvernorat en une des principales zones de fourniture du pays pour certains produits agricoles soit 25% de la production nationale en produits maraîchers, 17% pour les amandes et pistaches et 10% des produits laitiers (CRDA, 2013).

Tableau 2 : Les ressources en eau du gouvernorat de Sidi Bouzid en 2011

Ressources disponibles Million de m3 par an	Les ressources	Exploitation actuelle Million de m3 par an	Ouvrages d'exploitation	Taux d'exploitation en %
62	Nappes phréatiques	91.6	11 987 puits de surface	147.7
89	Nappes profondes	71.4	1079 puits profonds	80.4
131	Eaux de ruissellement	60	Epanchage de 10 oueds 38 lacs collinaires 800 Ouvrages de CES	45
282	Total	223		91

Source : DRE CRDA Sidi Bouzid, 2013

Les 3 nappes phréatiques les plus importantes sont celles de Sidi Bouzid, Hajeb-Jelma et Braga, avec des ressources qui représentent plus de 70% du total et un taux d'exploitation qui dépasse 145%. La surexploitation se manifeste surtout au niveau de la nappe de Braga qui connaît un taux d'exploitation de l'ordre de 207%. Cette situation se traduit à la fois par le rabattement des nappes, par la dégradation de la qualité et enfin par le tarissement de certains puits quand l'exploitant n'a plus les moyens d'approfondir son puits ou que l'horizon exploité de la nappe se trouve épuisé.

Cette surexploitation des nappes est le résultat du recours à la pratique de l'activité agricole chez la majorité de la population rurale, pratique encouragée chez ceux qui disposent de titres de propriété leur permettant de bénéficier des subventions de l'Etat et d'accéder aux crédits.

C. Différentes tenures foncières à Sidi Bouzid et prédominance de la propriété privée

Le développement de l'agriculture a été facilité par la privatisation des terres agricoles dont les tenures étaient dominées par le statut collectif et celui du *habous* qui représentaient ensemble 420 563ha (soit 80%) de la superficie totale au lendemain de l'Indépendance contre seulement 4% actuellement (cf. tableau 3). La politique d'apurement foncier a conduit à une augmentation des superficies des terres privées qui sont passées de 15 600 ha (soit 3% de la superficie totale) à 444 139 ha (soit 83,13%). L'obtention des titres de propriété va permettre une dynamisation du marché foncier, d'autant plus que les transactions achat-vente donnent accès aux crédits et par conséquent encourage l'investissement dans l'activité agricole.

Tableau 3 : Evolution des modes de tenures foncières au niveau du gouvernorat de Sidi Bouzid

Tenures foncières (ha)	Situation avant l'apurement foncier Durant les années 60	Situation en 2007		Situation actuelle	
		En ha	En %	En ha	En %
Terres collectives	319 450	10 194	1.9	9 967	1.89
Terres Habous	101 113	4 693	0.9	7 810	1.48
Terres domaniales	91 750	73 759	14	65 997	12.50
Terres privées	15 600	439 267	83.2	444 139	84.13
Total	527 913	527 913	100	527913	100

Source : Direction des affaires foncières de Sidi Bouzid, 2013

D. Les structures des exploitations agricoles : consolidation de la petite exploitation et prédominance du faire valoir direct

Le développement de l'agriculture de Sidi Bouzid, comme dans d'autres régions du pays, s'est traduit par un dualisme agraire qui ne cesse de s'accroître; il oppose des exploitations familiales, intégrées au marché avec de petites superficies mobilisant une main-d'œuvre exclusivement familiale et qui sont confrontées aux problèmes de commercialisation et de manque de moyens financiers, à des entreprises agricoles maîtrisant les techniques de production et les circuits de commercialisation et qui s'étendent sur des superficies pouvant dépasser les 100 ha. Ainsi, les structures des exploitations agricoles sont prédominées par la petite et moyenne exploitation à la fois en nombre d'unités et en SAU (cf. tableau 4). En effet, 40,6% des exploitations disposent de moins de 5 ha et détiennent 7,6% des superficies totales des exploitations. La proportion des exploitations de moins de 10 ha atteint 64,2% du nombre total des exploitations et couvre une superficie équivalente à 20,7% de la superficie totale. Par contre, les exploitations dont la superficie dépasse 50 ha ne représentent que 3% de l'ensemble des exploitations et accaparent 26,9% de la superficie totale. L'évolution du nombre des exploitations de moins de 5 ha est due essentiellement au partage des terres par héritage, la privatisation des terres collectives, la liquidation des *habous* et le lotissement des terres domaniales (CRDA et direction des affaires foncières, 2013).

Tableau 4 : Les structures des exploitations agricoles en 2004-2005

Taille	Superficie en ha	%	Nombre d'exploitations	%
Moins de 5 ha	36486	7,63	15096	40,63
De 5 à 10 ha	62723	13,12	8758	23,58
De 10 à 20 ha	102634	21,47	7257	19,53
De 20 à 50 ha	147736	30,91	4924	13,25
De 50 à 100 ha	57901	12,11	846	2,28
Plus de 100 ha	70525	14,6	269	0,72
Total	478005	100	37150	100

Source : CRDA de Sidi Bouzid, 2007.

Les personnes morales ne représentent qu'une faible fraction des exploitants agricoles puisque leur nombre est estimé à 15 unités composées essentiellement de Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole, d'Unités Coopératives de Production Agricole et d'Agro-Combinats installés sur des terres domaniales. Ces entreprises détiennent près de 27 300 ha, soit près de 5,7% des terres agricoles.

Il est à signaler que l'enquête sur les structures des exploitations agricoles montre également que le mode de faire valoir direct (FVD) prédomine et prend de plus en plus d'ampleur puisqu'il touche plus de 99,2% des parcelles en 2004 alors qu'il concernait 95,1% des parcelles en 1994 au niveau régional (cf. tableau 5). En revanche, la prise en location ne concerne que 0,4% du nombre total de parcelles. La région de Regueb n'échappe pas à cette règle et se caractérise par la prédominance du faire valoir direct en dépit de l'apparition du phénomène d'association chez les entrepreneurs qui ne cesse de s'accroître.

Tableau 5 : Evolution de mode de faire valoir des exploitations au niveau de la région de Sidi Bouzid

Désignation	Enquête 1994-1995	Enquête 2004-2005
Direct	95%	99,2%
Location	0,2%	0,4%
Métayage et autres	4,8%	0,4%
Total	100%	100%

Source : CRDA de Sidi Bouzid, 2007.

2. Dynamique agraire : engouement des investisseurs et développement de nouvelles formes contractuelles: la délégation de Regueb comme exemple

Figure 1 : Découpage administratif du gouvernorat de Sidi Bouzid



Source : CRDA de Sidi Bouzid

A. Irruption des capitaux extra-gouvernorat

Comme nous l'avons montré dans Jouili et *al.*, 2013, la libéralisation de l'accès aux ressources hydrauliques du DPH mises en œuvre dans une région où existe un marché foncier et avec un

contrôle peu performant concernant les prélèvements ne pouvant conduire qu'à l'exclusion des agriculteurs les moins dotés en capital financier et social.

Par ailleurs, l'intrusion d'acteurs extérieurs à la zone, voire extérieurs au pays va conduire à orienter la production vers les cultures les plus demandées sur le marché d'exportation en déconnexion totale avec la demande locale et nationale.

Ceci s'observe, d'une part, par le développement des projets d'investissement de grande dimension (catégorie B et C)⁴ conduit pour une grande partie par des acteurs extérieurs à la région et par, d'autre part, de nouvelles formes de contrats sur le foncier et dont l'objet est soit la réalisation de plantations arboricoles, soit la production pour l'exportation.

Cette dynamique a été favorisée par la politique d'encouragement de l'investissement qui facilite l'accès aux crédits bancaires et accorde des subventions à l'investissement (cf. tableaux 5 et 6 suivants) :

Tableau 5 : Répartition des investissements agricoles de catégorie A

	Nombre des bénéficiaires	Montant d'investissement (MD⁵)	Subvention (MD)
Regueb	114	813	309
Sidi Bouzid	2498	22104	9868

Source : Direction fonds et encouragement et APIA⁶ Sidi Bouzid, 2012

Tableau 6 : Répartition des investissements agricoles de catégorie B et C

	Nombre des bénéficiaires	Montant d'investissement (MD)	Subvention (MD)
Regueb	96	19918	2948
Sidi Bouzid	472	44249	7433

Source : Direction fonds et encouragement et APIA Sidi Bouzid, 2012

D'après ces tableaux, la délégation de Regueb accapare 45% des investissements de catégorie B et C avec un total des investissements réalisés et déclarés au niveau de cette région de l'ordre de 20,731 millions de dinars tunisiens (soit 31 % des investissements totaux du gouvernorat).

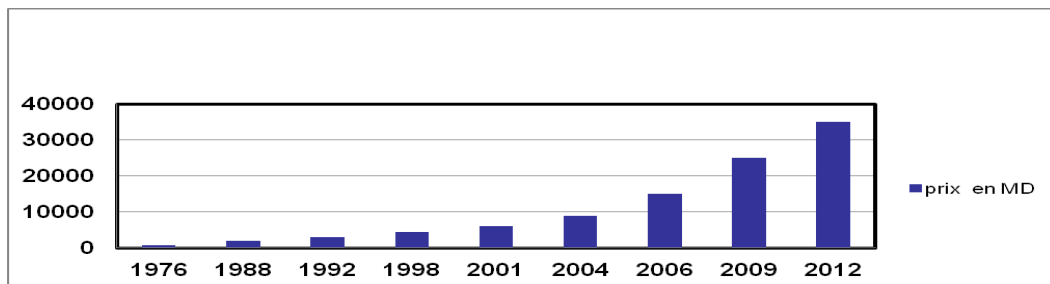
D'un autre côté, les promoteurs au niveau de la délégation de Regueb sont au nombre de 210 (7% du total régional) et détiennent 49% du total des investissements agricoles réalisés en 2012. Cela montre que les projets qui sont mis en place au niveau de la délégation sont de grande taille, soit une moyenne d'investissements pour toutes les catégories des projets de l'ordre de 98,71 MD par rapport à la moyenne régionale qui est de l'ordre de 22,34 MD. Cette ruée des investisseurs vers la zone de Regueb s'est traduite par une flambée du prix du foncier et un développement agricole incertain suite à la pression sur l'eau et le foncier.

B. Dynamisation du marché foncier et processus d'exclusion.

La région de Regueb, « *petite Californie de la Tunisie* » comme l'appelle ses habitants, a connu un dynamisme spectaculaire à partir des années 1980 suite à l'accès aux ressources hydrauliques et l'adoption de nouvelles cultures très rémunératrices (raisin de table, pêche et agrumes) par des promoteurs qui venaient s'y installer à cette époque en achetant des terres auprès des locaux. Ainsi, la demande sur le foncier croît au fur et à mesure des années compte tenu des bonnes aptitudes édaphiques, agronomiques et le climat qui permet une précocité des produits agricoles par rapport aux autres régions du pays. De ce fait, la valeur du foncier croît au fil du temps, compte tenu de conditions favorables liées au sol et au climat notamment, autorisant une précocité des productions comparativement aux autres régions du pays (cf. figure 2) : l'hectare de terre est passé de 2 500 DT en 1988 pour atteindre 50 000 DT en 2014 et ce, malgré une rétention de la terre par des vendeurs potentiels. Cette politique foncière libérale a donné naissance à des stratégies individuelles d'accaparement par le biais d'achat de centaines d'hectares à bas prix par les entrepreneurs. Ainsi, la population autochtone a été spoliée de ses terres et certains paysans contraints à devenir ouvriers des nouvelles entreprises agricoles. D'autres fortement endettés et hypothéqués vis à vis des banques, sont également en situation de grandes incertitudes.

Après la révolution et à la suite de la flambée des prix des intrants et du coût de la vie, certains paysans se sont révoltés et ont manifesté par l'organisation de sit-in : ils se trouvent incapables de rembourser leurs dettes à la banque et ne s'estiment pas compétitifs avec les «étrangers» qui les ont privés de leurs terres et de leur eau.

Figure 2 : Dynamisation du marché foncier et hausse de la valeur monétaire de la terre



Source: Enquêtes Kahouli, 2004, 2006 et 2012

C. Emergence de nouvelles modalités contractuelles

Malgré l'existence d'un marché foncier relativement dynamique, le mode de faire valoir direct reste dominant : il représente plus de 90% de la SAU contre environ 10% pour l'association. Environ 15% des promoteurs sont non originaires de Sidi Bouzid.

L'attachement à la terre a poussé les différents acteurs à mettre en place différentes formes de contrats qui permettent aux propriétaires de garder leur droit de propriété et aux exploitants d'éviter le paiement de la rente foncière, du moins d'un seul coup. Les formes contractuelles peuvent être liées à l'accès au foncier ou à la production et à l'exportation. Ainsi, on distingue :

a] La location

Certains propriétaires fonciers, n'ayant pas de source d'eau, ont mis une partie de leurs terres en location au profit d'autres agriculteurs qui ont déjà un forage ; ces agriculteurs sont des locaux ou des entrepreneurs qui louent durant la phase improductive de l'arboriculture fruitière pour faire des cultures maraîchères.

Il s'agit d'une forme de « *reverse tenancy* » (Amichi, 2009; Colin, 2013) : les propriétaires du foncier cèdent en faire valoir indirect au profit des entrepreneurs qui sont dotés des moyens techniques et financiers. Les baux ruraux ou fermages peuvent être verbaux ou écrits par un notaire. La rente locative est payée en partie avant le début des travaux du sol et le reste au moment de la récolte. Cette rente est évaluée à 400 DT pour les cultures d'hiver et 800 DT pour les cultures d'été.

En plus, le propriétaire de la terre exige que le locataire lui laisse les résidus de la récolte pour son bétail.

Ainsi, on distingue deux formes de bail :

***Le bail rural annuel** : il est rarement pratiqué. Ce type de contrat est fait entre des locaux. Le propriétaire n'a plus qu'une parcelle, il exploite la première et loue la deuxième parcelle équipée d'un forage électrifié moyennant 1000 DT/ha.

***Les baux à long terme** : ce genre de fermage permet de faire de l'arboriculture fruitière. Cette forme contractuelle est d'une durée de 15 à 25 ans. Avec des prix de location variant de 10 000 à 20 000DT/ha, ce type de contrat est récent et connaît une certaine évolution dans les formes; il ne concerne actuellement que 2 ou 3 promoteurs.

Ajoutons à cela, au niveau des périmètres irrigués privés, les exploitants mettent en place des formes contractuelles autres que les baux ruraux et ceci en vue de garantir un meilleur écoulement de leurs produits agricoles; on peut citer :

b] Les contrats de production

Ce type de contrat a été établi pour la première fois entre une société spécialisée en agroalimentaire SOCODAL (approvisionnement en intrants, pesticides, assistance technique et achat de la production à la récolte) avec des agriculteurs qui cultivent les tomates de saison destinées à la transformation. Ces agriculteurs participent avec leurs efforts physiques et leurs savoirs faire. Le prix de vente était fixé à 0.095DT/kg, cette pratique semble avoir été abandonnée par les agriculteurs car elle est jugée peu rentable pour eux.

c] Les contrats de production-exportation : deux formes de contrats

- **Les contrats verbaux** : ils sont établis entre les promoteurs et des exportateurs opérant sur le marché maghrébin (algérien et libyen) : il n'y a pas d'exigence variétale mais le prix d'achat prend en considération la forme et le calibre.
- **Les contrats écrits** : ils sont établis entre des intermédiaires et des exportateurs étrangers (un français et deux italiens) ou directement avec des promoteurs et qui sont actuellement au nombre de 10. Ce type de contrat concerne les légumineuses (fèves et petits pois en vert), les melons, les pêches et les raisins de table.

Ces nouvelles formes contractuelles ont permis une organisation de la filière et ont garanti la commercialisation des produits agricoles en offrant des opportunités de commercialisation au-delà du marché local ou régional voire national dont la capacité d'absorption est parfois limitée.

Le volume d'exportation des produits agricoles a atteint 4503 tonnes en 2013 principalement sur le marché libyen qui reste un marché incertain vu l'instabilité politique de ce pays.

Ces nouvelles formes d'accès à la terre et de mise au marché des produits sont accompagnées par l'émergence de diverses catégories d'acteurs économiques eux-mêmes en relation au niveau de la région. Le foncier joue un rôle structurant au niveau relationnel et au niveau du développement des réseaux d'échange concernant l'accès à la terre et aux moyens financiers. Parmi ces acteurs, on peut citer les agriculteurs locaux, les entrepreneurs, les courtiers, les exportateurs, les fournisseurs d'intrants et la banque nationale agricole.

Conclusion

L'agriculture au niveau du gouvernorat de Sidi Bouzid représente un secteur clé dans le tissu économique et social de la région du fait de sa contribution à la création d'emplois, à l'augmentation et à la diversification de la production agricole. Elle a ainsi pu conquérir les premiers rangs en cultures maraîchères et une spécificité zonale pour certains produits précoces comme les pastèques, les melons, les pêches, les agrumes et les raisins de table (un gain de 15 à 20 jours comparativement aux autres régions du pays). Ceci a induit une multitude de formes contractuelles qu'elles soient liées à l'accès au foncier, à la production et à l'exportation. Toutefois, ces changements profonds sont susceptibles d'obérer la préservation des ressources naturelles sous pression (le foncier et l'eau) dans un contexte de développement économique et social axé sur l'agriculture irriguée. Deux évolutions majeures sont à l'œuvre :

- D'une part, l'accapement des terres par les entrepreneurs qui affecte de façon directe et indirecte les modalités d'appropriation du foncier et par conséquent d'accès à l'eau du domaine public hydraulique.

- D'autre part, l'exclusion des petits agriculteurs qui a été induite par la politique libérale et les mécanismes du marché. Les disparités entre des acteurs concurrents et dotés des moyens inégaux ont été amplifiées sur fond d'absence d'une politique publique protégeant les petits paysans de la spoliation de leurs terres et de l'eau. Ce qui explique en partie les mouvements sociaux qu'a connus la région avant et après le 17 décembre 2010.

Ainsi, il est temps de revoir la politique de développement agricole ainsi que celle régissant l'accès au foncier. Celles-ci n'ont en effet encouragé que les firmes agricoles et ont mis en crise la petite paysannerie. L'élaboration d'une autre politique doit passer par la concertation, la négociation et la redistribution des rôles entre les différents acteurs publics ou privés. Elle devrait avoir comme objectif de réguler l'accès aux ressources naturelles (eau et foncier) afin d'éviter les processus de surexploitation des ressources et d'exclusion de certains agriculteurs que nous avons mis en évidence à travers le cas de la région de Sidi Bouzid et particulièrement celui de la délégation de Regueb.

Références

Abaab A. 1999. Modernisation agricole et ses effets sur les systèmes de production agricole : cas de la région de Sidi Bouzid en Tunisie Centrale. Thèse de Ph.D. : Université de Gent, Belgique, 330 p

Amichi H. 2009. Quand tenanciers et attributaires s'arrangent pour exploiter les terres publiques irriguées : du déni à l'émergence d'une configuration de tenure inversée. Cas de la commune d'Ouarizane dans le Bas-Chélif, Algérie. AgroParis Tech, 426 p.

Colin J.P. 2013. La concentration foncière par le marché du faire-valoir indirect : éclairages sur la configuration de tenure inversée (reverse tenancy). Proposition de communication aux 7èmes Journées de Recherches en Sciences Sociales INRA/SFER/CIRAD, 12-13 décembre 2013, Agrocampus Ouest-Centre, Angers.

CRDA (Commissariat régional au développement agricole) et Direction des affaires foncières de Sidi Bouzid. [Plusieurs documents et rapports administratifs].

Jouili M, Kahouli I, Elloumi M. 2013. Appropriation des ressources hydrauliques et processus d'exclusion dans la région de Sidi Bouzid. *Etudes Rurales* « Appropriations des ressources naturelles au sud de la Méditerranée », n. 192, p.117 -134.

Notes

¹ Ismahen Kahouli est Doctorante à l'Institut National Agronomique de Tunis (INAT)

² Mohamed Elloumi est directeur de recherche agricole à l'Institut National de la Recherche Agronomique de la Tunisie (INRAT)

³ CRDA: Commissariat Régional au Développement Agricole

⁴ Catégorie A : Investissement inférieur ou égal à 60000 dinars tunisiens (DT), Autofinancement égal au moins à 10 % et les dossiers sont instruits par les services du CRDA. Catégorie B : Investissement supérieur à 60000 DT et inférieur ou égal à 150 000 DT, Autofinancement égal au moins à 10 % et les dossiers sont instruits par les services de l'agence de promotion des investissements agricoles (APIA). Catégorie C : Investissement supérieur à 150 000 DT, Autofinancement égal au moins à 30 % et les dossiers sont instruits par l'APIA.
+Taux de change : 1DT=0.46 euro

⁵ MD : mille dinars tunisiens

⁶ APIA : Agence de promotion des investissements Agricoles.